



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois
<http://mairiedeverneuil.pagesperso-orange.fr/>

QUELLE EST VOTRE EUROPE!

Consultations citoyennes
sur l'Europe

Un vaste exercice de consultations citoyennes sur l'Europe est organisé en France et en Europe entre avril et octobre 2018.

Berry
St-Amandois



Pays au cœur d'OR

Lancée officiellement par le Premier Ministre à Epinal le 17 avril dernier, cette initiative, qui répond au projet du Président de la République, vise à recueillir les propositions des citoyens sur l'avenir de l'Union Européenne.

Une consultation en ligne

A partir du mercredi 9 mai, un espace de consultation est en ligne et permet de partager sa vision de l'Europe à travers douze questions. N'hésitez pas.

Retrouvez sur le site de notre commune le lien vers cette consultation.





La Pyrale du Buis



Après l'arrivée du moustique tigre, du charançon rouge du palmier, du capricorne, du frelon, et de la coccinelle, tous asiatiques, une autre invasion se profile et arrive à notre porte... un papillon lui aussi venu d'Asie commence ses ravages...

La prolifération a débuté en Alsace il y a quelques années mais il se propage maintenant à plusieurs départements comme dans l'Ain ou l'Isère et depuis cet été dans le Cher.

Identification - Prévention - Traitement



La pyrale du buis est un papillon nocturne de 36 à 44 mm d'envergure, aux ailes blanc et marron dont les reflets dorés ou irisés permettent de le distinguer d'autres papillons de nuit présents en France. La femelle pond ses oeufs sur la face inférieure des feuilles de buis.

Les chenilles sont vert clair ornées de stries longitudinales vert foncé, avec des verrues noires ; la tête est noire et luisante. Les vols de papillons de pyrale du buis s'observent entre juin et octobre. 2 à 3 générations se succèdent dans l'année, avec des pics de vols (et donc de pontes) en juin/juillet, puis en septembre. Cependant, c'est dès le mois de mars que les attaques de chenilles ont lieu, car la dernière génération passe l'hiver dans des cocons, sur la plante, et les chenilles émergent en mars : les dégâts s'observent donc dès le début du printemps.



Je suis française
pure souche
MOI...!!!

Plusieurs signes peuvent vous permettre de détecter une infestation des buis par ce parasite : les feuilles brunissent et sèchent, et finissent par tomber, et si l'on y regarde de plus près, on remarque la présence de cocons, de toiles et de fils de soie à la base des arbustes et sur les feuilles, ainsi que les chenilles. Leurs déjections, verdâtres à noires, sont également présentes sur le feuillage et au sol.

La pyrale du buis est bel et bien là !

Comment lutter ?

L'option biologique est à privilégier si on souhaite épargner les espèces amies de nos jardins. Elle consiste à utiliser des bactéries entomopathogènes, le *Bacillus thuringiensis ssp. Kurstaki (Btk)*. Cet agent pathogène est efficace lorsqu'il est ingéré par les chenilles. Cette bactérie qui vit naturellement dans le sol est connue depuis une trentaine d'années. Elle est utilisée partout dans le monde comme agent de lutte biologique pour réprimer les populations de divers insectes ravageurs forestiers et agricoles.

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie.

Cette bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin des chenilles. Cette substance leur corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille.

Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants.



Donner l'alerte

Si une de vos plantes est touchée ou en cas de capture d'un papillon dans un piège, vous devez informer le voisinage de la présence du ravageur.

Des actions collectives de surveillance et de traitement sont indispensables pour limiter la propagation de la pyrale du buis.

* Le Péril jaune 黄色的危险

黄色的危险

*





RGPD

Règlement Général
sur la Protection
des Données

De par son omniprésence le monde digital impose désormais

son côté noir avec l'exploitation de nos données « perso » tout azimut. Une nouvelle législation européenne vient renforcer nos droits par des contraintes règlementaires qui vont peser lourdement sur ceux qui détiennent nos informations personnelles.

Quid de la donnée personnelle ?

Le premier point est de rappeler ce qu'est une donnée personnelle.

Par définition, cette donnée permet d'identifier un individu ou personne physique. *Par exemple, le numéro de série d'un matériel, dès lors où sa garantie est enregistrée, permet d'identifier le propriétaire et devient une donnée personnelle.*

Dans ces conditions, le mot personnel s'associe par défaut au mot donnée et toutes les entreprises qui facturent des clients nominativement sont concernées par le RGPD..

L'adresse **email** d'un individu est une donnée personnelle !

Pour protéger le citoyen, l'UE a décidé de lui rendre son pouvoir sur ses données dont il reste l'unique propriétaire des données qu'il prête...



Consentement aux traitements

Propriétaire de ses données, le citoyen en conserve donc le contrôle et l'entreprise ne peut les traiter qu'avec son consentement explicite préalable...

Avant il fallait le consentement préalable pour communiquer de manière électronique, désormais c'est dès la collecte des données qu'il faut demander l'autorisation.

Aussi, CGU ou CGV, bien souvent ignorées par l'utilisateur, vont s'enrichir de demandes de consentement.

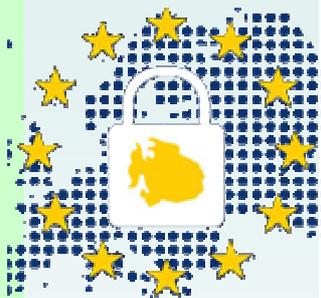
En d'autres termes, le RGPD n'interdit aucun traitement de données pour l'entreprise dès lors que le consentement explicite au traitement a été validé par le client ou prospect.

Des impacts organisationnels et techniques

Les nouveaux droits du consommateur ou des administrés vont impacter les processus de collecte et de gestion ainsi que la structure de l'information.

Ainsi, la durée de conservation de la donnée devra être précisée et gérée !
Quelle durée pour quelle donnée ?
Comment mettre à jour de cette durée de conservation ?

Le droit à l'oubli et à la suppression de toutes les données personnelles par l'entreprise, est une nouveauté qui soulève le sujet de la transmission de ce droit lorsque l'information a été diffusée à des tiers. Comment assurer la traçabilité de la demande ?



Renforcement de la sécurité

Lorsque l'entreprise ou l'administration sera piratée, elle aura pour obligation de communiquer à tous ses clients concernés par la violation de leurs données.

Cette seule mesure, dont on imagine facilement l'impact sur la notoriété et la fidélisation, incite à un renforcement sans précédent des mesures de sécurité. Ce d'autant plus que la multiplication des points d'entrée sur les systèmes d'information se multiplient et que les utilisateurs, bercés par leurs usages et routines quotidiens, ne prêtent plus guère attention aux risques de détournement.

Réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) *renovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU).*



Cette réforme renforce les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Des mesures visant à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales

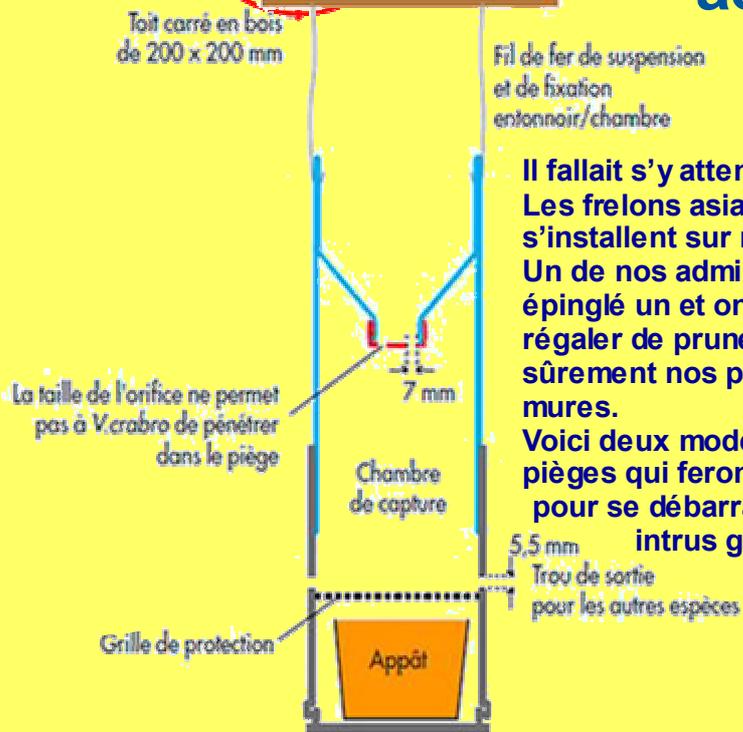
Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies :

- * à compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours. A titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019.
- * A cet égard, pour les mairies habituellement fermées le samedi, une permanence, d'une durée d'au moins deux heures, devra obligatoirement être tenue le **samedi 30 mars 2019**. *La mairie sera donc ouverte exceptionnellement pour les inscriptions sur la liste électorale. Les horaires seront donnés prochainement...*



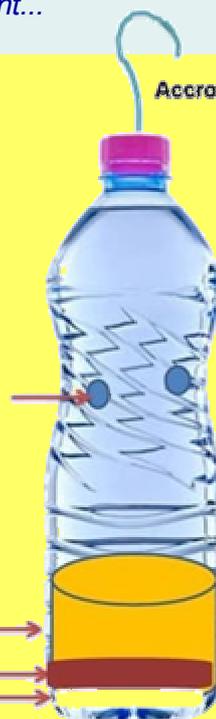
Piège à frelons asiatiques

Accrocher a une branche



**Il fallait s'y attendre...
Les frelons asiatiques
s'installent sur notre commune.
Un de nos administrés en a
épinglé un et on peut les voir se
régaler de prunes et bientôt
sûrement nos pommes bien
mures.
Voici deux modèles de
pièges qui feront l'affaire
pour se débarrasser de cet
intrus gênant !!!**

3 trous
d'un cm
suffisent



Bière blonde

Cassis

Vin blanc

